
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL 01

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

84/175 du 18/2/1984

DECRET N° /ETR-SG/DAAF/DP
portant inscription au tableau
d'avancement au titre de l'année
1982 de Monsieur GANGA Jean-Claude
Conseiller des Affaires Etrangères
des Cadres de la Catégorie A,
Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo. -

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VISAS :** Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi N° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi N° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;
Vu l'Arrêté N° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;
- DFP :** Vu le Décret N° 61/143/FP du 27 Juin 1961 portant statut commun des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret N° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret N° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des Cadres créées par la Loi N° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;
- DGB :** Vu le Décret N° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
Vu le Décret N° 65/170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret N° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret N° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- DCF :** Vu le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
Vu le Décret N° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif N° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret-N° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret N° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire réunie à Brazzaville, le 3 Novembre 1983 ;

() E C R E T E :

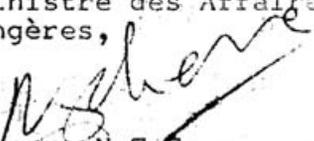
ARTICLE 1 ER : Monsieur GANGA Jean-Claude, Conseiller des Affaires Etrangères de 2 ème échelon, des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire, en service à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à PEKIN (CHINE), est inscrit au tableau d'avancement pour le 3 ème échelon de son Grade à 2 ans au titre de l'année 1982.

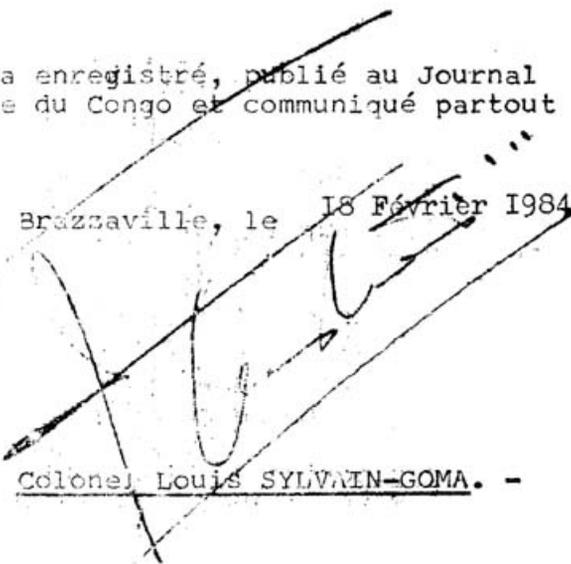
ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./ -

Brazzaville, le 18 Février 1984

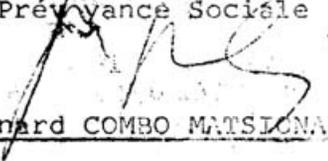
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires
Etrangères,


Pierre N. Z. E. -


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale


Bernard COMBO MATSIOMA. -

Le Ministre des Finances,


Itini OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

PR 2
PM 2
CAB/MAE 1
SGCM /BC 2
MTPS 2
MF 2
DGTFP/DFP 4
DGB 2
DCF 2
DIVI. PERSONNEL . 4
INTERESSE 1
DOSSIER 3
JBR PC..... 2

